

Image not found or type unknown



## Suspension de permis suite à une infraction en Italie

Par **Ganache**, le **11/04/2009** à **16:48**

Bonjour,

Je suis chauffeur routier exerçant ma profession entre l'Italie et la France. Récemment je me suis fait arrêté en Italie suite à un dépassement interdit. J'ai écopé d'une amende de 297 euro et d'une suspension de 2 mois. Est ce que cette pratique est légale?

Etant donné que je pratique ma profession uniquement en Italie, je voudrais savoir comment pouvoir continuer à exercer mon travail en toute légalité?

Merci pour vos réponses.

Par **razor2**, le **14/04/2009** à **10:45**

Pourquoi cette pratique ne serait elle pas légale?